



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 12 mars 2018 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel
MM. Roger McGrath
Lucien Leblanc
Francis Levesque
David Ferguson

Quorum : le quorum est constaté.

M. Francois Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2018 - 03 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des 12 et 26 février 2018
4. Suivi des procès-verbaux
5. Administration
 - 5.1. Liste des comptes payés - février 2018
 - 5.2. Présentation des comptes à payer - février 2018
 - 5.3. Rapport de trésorerie - février 2018
 - 5.4. Suivi du budget
 - 5.5. Loi 122
 - 5.6. Affaires courantes
6. Rapport d'activités du maire et des conseillers
 - 6.1. Rapport d'activité du maire
 - 6.2. Rapport d'activité des conseillers
7. Correspondance
 - 7.1. Loisirs Avignon Centre
 - 7.2. UMQ - ALÉNA
8. Jugement Gastem c. Ristigouche-Partie-Sud-Est
9. Rénovation sous-sol Centre F. P. Adams
10. Système d'épuration Centre F. P. Adams
11. Écocentre
12. TECQ – programmation partielle
13. Entente Sétic
14. Concierge
15. Varia
 - 15.1. Fête du 25 mars (Pâques)
16. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 12 mars 2018 soit accepté tel que modifié.

2018 - 03 - 002 Période de questions

Aucun contribuable n'est présent.

Résolution n° 2018 - 03 - 003 Adoption des procès-verbaux des 12 et 26 février 2018

Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018 et celui de la séance extraordinaire du 26 février 2018 soient adoptés tels que présentés.

2018 - 03 - 004 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux est présenté, discuté et réglé.

2018 - 03 - 005 Administration

2018 - 03 - 005 - 1 Liste des comptes payés - février 2018

Les comptes payés au mois de février 2018 sont révisés et acquiescés.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Hydro-Québec	172.91
Hydro-Québec	1 080.35
Telus	174.73
MRC Avignon	364.74
Bouffard Sanitaire	521.10
LET St-Alphonse	256.80
Ent. A. Lagacé	11 305.47
Ent. A. Lagacé	11 305.47
Bell Mobilité	98.26
Hydro-Québec	242.14
MRC Avignon	1 612.34
Sétic	130.87
Copticom	579.47
Copticom	704.22
Tremblay-Bois-Mignault-Lemay	1 271.74
Le Web Simple	4.66
Sport Max	60.37
Mun. Matapédia	2 192.75
Bouffard Sanitaire	521.10
MMQ	3 889.00
Canada Toner	246.86
Donald Le Bourque	172.50
Hervé Esch	621.89
François Boulay	853.80
Serge Ouellette	190.92
Serge Ouellette	140.83
La Capitale	208.37
Pascal Martel	823.56
Pascal Martel	96.15
Hervé Esch	1 260.23
Pascal Martel	1 460.30
Pascal Martel	192.31
Serge Ouellette	157.52
OBVMR	200.00
Total payé	43 022.90

Résolution n° 2018 - 03 - 005 - 2 Présentation des comptes à payer - février 2018

Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
Plan Zari	1 285.05
Le web simple	5.31
Mun. Pointe-à-la-Croix	18 414.65
Arpo Groupe Conseil	781.83
Total à payer	20 486.84

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au : 12 mars 2018.

Hervé Esch

Directeur général,
secrétaire-trésorier

2018 - 03 - 005 - 3 Rapport de trésorerie - février 2018

Le rapport de trésorerie est présenté.

Solde d'ouverture	février 2018	132 073.12
--------------------------	---------------------	-------------------

<u>Entrées</u>		191.20
----------------	--	---------------

Taxes municipales	191.20	
-------------------	--------	--

Transferts reçus	-	
------------------	---	--

Autres revenus	-	
----------------	---	--

Dons reçus	-	
------------	---	--

<u>Sorties</u>		- 43 167.90
----------------	--	--------------------

Fournisseurs	36 644.52	
--------------	-----------	--

Salaires et cotisations	6 178.38	
-------------------------	----------	--

Autres dépenses	200.00	
-----------------	--------	--

Frais bancaires	145.00	
-----------------	--------	--

Solde de clôture	février 2018	89 096.42
-------------------------	---------------------	------------------

Évolution	février 2018	- 42 976.70
------------------	---------------------	--------------------

2018 - 03 - 005 - 4 Suivi du budget

Le budget mis à jour au 31 décembre 2017 est présenté.

2018 - 03 - 005 - 5 Loi 122

Le directeur général présente les principales nouveautés applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 de la *Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*

2018 - 03 - 005 - 6 Affaires courantes

Des discussions ont lieu sur les dossiers suivants :

- Sentier des chutes ;
- MRC d'Avignon : comité de planification stratégique ;
- Jugement Gastem c. Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est ;
- Éclairage public.

2018 - 03 - 006 Rapport d'activités du maire et des conseillers

2018 - 03 - 006 - 1 Rapport d'activité du maire

Le maire donne des informations sur un sondage auprès des consommateurs de la MRC d'Avignon.

2018 - 03 - 006 - 2 Rapport d'activité des conseillers

Mme Chantal Lebel fait état des activités du Comité de Développement Local de Ristigouche-Sud-Est.

2018 - 03 - 007 Correspondance

2018 - 03 - 007 - 1 Loisirs Avignon Centre

Un rapport d'activité de Mme Véronique Plante, coordonnatrice aux loisirs pour le regroupement Loisirs Avignon Centre, est présenté au conseil.

2018 - 03 - 007 - 2 UMQ - ALÉNA

Un communiqué de l'union des Municipalités du Québec relatif aux négociations en cours sur l'ALÉNA est présenté au conseil.

2018 - 03 - 008 Jugement Gastem c. Ristigouche-Partie-Sud-Est

Le jugement du 28 février 2018 relatif à la poursuite Gastem c. Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est est présenté au conseil.

2018 - 03 - 009 Rénovation sous-sol Centre F. P. Adams

CONSIDÉRANT le plan et l'estimé final des coûts du projet de réaménagement du sous-sol du Centre F. P. Adams présentés par Plan Zari en date du 27 février 2018 pour un montant de 59 202,00 \$ + taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE le plan et l'estimé des coûts soient acceptés tels que présentés ;

QUE le projet fasse l'objet d'une programmation partielle dans le cadre du programme TECQ.

2018 - 03 - 010 Système d'épuration Centre F. P. Adams

CONSIDÉRANT l'offre de prix de la compagnie Excavation LM Inc. relative à l'installation d'un nouveau système d'épuration des eaux usées du Centre F. P. Adams en date du 14 février 2018 pour un montant de 8 865,85 \$ + taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'estimé des coûts soit accepté tel que présenté ;

QUE le projet fasse l'objet d'une programmation partielle dans le cadre du programme TECQ.

2018 - 03 - 011 Écocentre

Des discussions ont lieu autour du dernier projet partiel présenté par Arpo - Groupe Conseil concernant le réaménagement de l'écocentre municipal.

2018 - 03 - 012 TECQ – programmation partielle

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche Partie Sud-Est a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2018 - 03 - 013 Entente Sétic

La dernière version du projet d'entente entre Sétic Enr. relative au service d'inspection municipale est présentée.

2018 - 03 - 014 Concierge

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Luc Landry s'est dit intéressé à effectuer des heures de conciergerie lorsque requis par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. David Ferguson
Et RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte l'offre faite par M. Jean-Luc Landry au taux horaire de 15,00 \$ payé mensuellement sur présentation de factures.

2018 - 03 - 015 Varia

2018 - 03 - 015 - 1 Fête du 25 mars (Pâques)

Une activité pour enfants à l'occasion de la fête de Pâques aura lieu au Centre F. P. Adams le 25 mars 2018.

À 20h50, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

François Boulay
Maire

Hervé Esch
Directeur général,
secrétaire-trésorier
